



▶ PLUi CC de la Côte d'Albâtre ◀

PAYSAGE & PATRIMOINE
Fiche diag' du territoire n°7

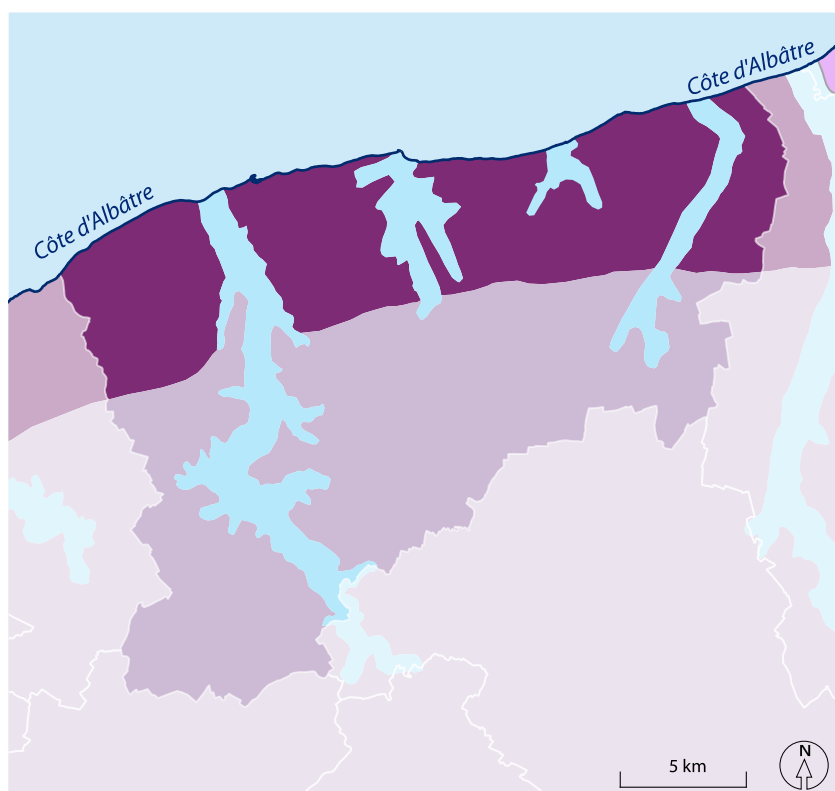
Jun 2024

Les unités paysagères

Les grandes unités paysagères de la Côte d'Albâtre

Une unité paysagère est un ensemble défini spatialement à partir de caractéristiques physiques, géologiques et culturelles homogènes. Au total, 3 unités paysagères sont identifiées sur le territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre dans l'atlas des paysages réalisé par la DREAL Normandie en 2011.

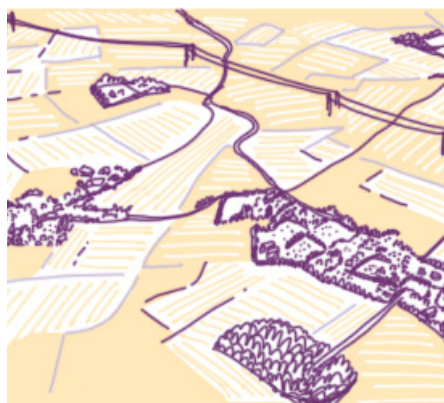
LES UNITÉS PAYSAGÈRES



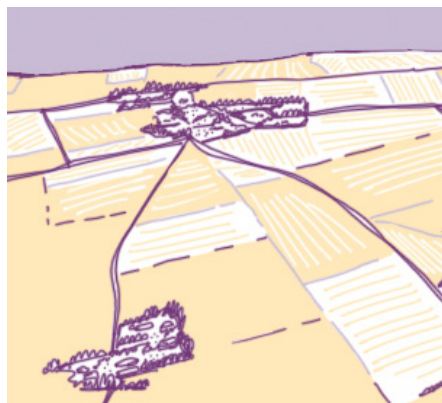
Les unités paysagères issues de l'Atlas des paysages

- Le Caux maritime
- Le Pays de Caux
- Les vallées littorales

Source : Agence Folléa-Gautier - Atlas des paysages de la Haute-Normandie - Dreal Normandie
Fond : IGN - BD Topo 2019
Réalisation : AURH - (SCap - JB 05/2023)



Le Pays de Caux est support d'une agriculture intensive céréalière de plein champ, ponctuée de petits bourgs et de clos-masures lui donnant un profil habité, sur un plateau légèrement ondulé offrant des perspectives lointaines vers les espaces ouverts.



Le Caux Maritime est la partie du Pays de Caux qui subit l'influence du littoral à l'ouest sur quelques kilomètres. Il est ponctué de hameaux d'anciens clos-masures en partie densifiés. Le ciel y est omniprésent grâce à une ouverture des espaces agricoles parfois jusqu'à la mer.

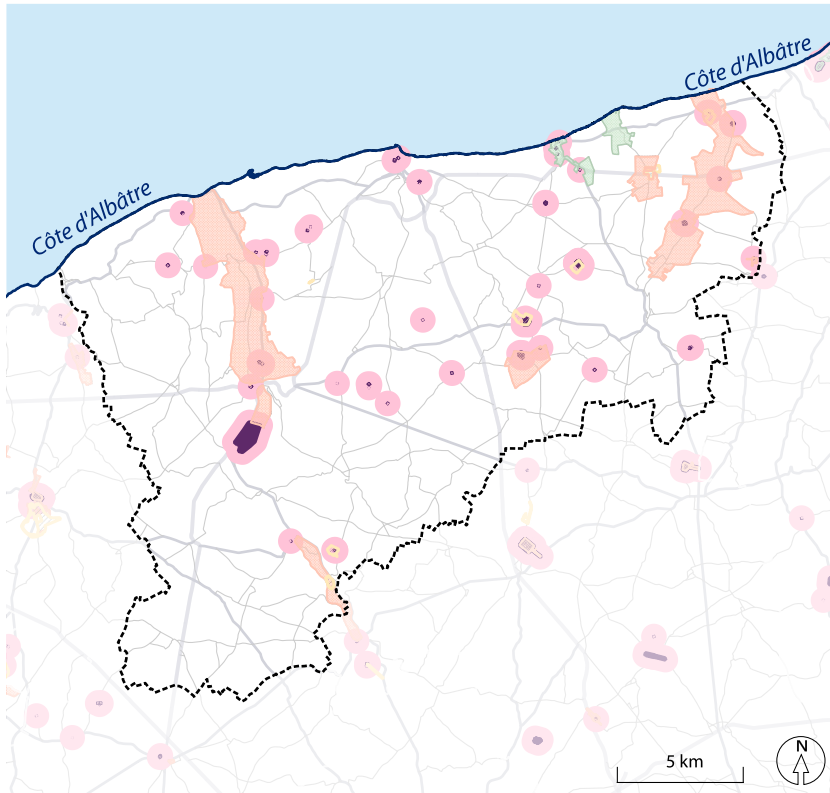


Les vallées littorales et les vailleuses entaillent les falaises de leurs vallons secs pour creuser des passages descendant parfois jusqu'à la plage. Leurs coteaux de landes ou de boisements fournissent des refuges et des continuités primordiales pour la circulation de la biodiversité.

Les protections du paysage et du patrimoine bâti

Les sites, ensembles et édifices patrimoniaux

LES PROTECTIONS DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BÂTI



Protections des sites, ensembles et édifices patrimoniaux

- Site Classé
- Site Inscrit
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique
- Périmètre de protection du Monument historique

Éléments de contexte

- Principaux axes routiers
- Périmètre de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Source : Ministère de la Culture
Fond : BD Topo 2019
Réalisation : AURH (JB 05/2023)



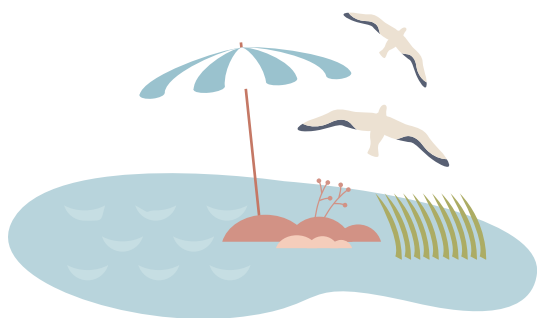
50 monuments historiques

7 sites classés

6 sites inscrits

2 sites patrimoniaux remarquables

Les enjeux paysage & patrimoine



1.

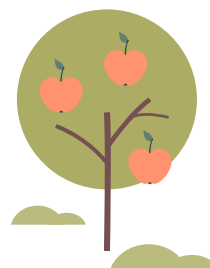
Préserver la beauté des plages et des falaises

- › Sécuriser leurs accès de manière sobre et intuitive.

2.

Maintenir l'arbre dans les paysages

- › Protéger les alignements boisés, haies, vergers, arbres isolés... qui participent à la singularité du cadre de vie du territoire et participent aux usages du lieu ;
- › Renforcer les continuités écologiques, en accord avec l'esthétique du plateau et des vallées ;
- › Soigner les transitions entre différents espaces et différents usages en évitant la banalisation des paysages.



3.

Protéger le patrimoine bâti et historique

- › Mettre en valeur les témoins du passé qui retracent l'histoire de la Côte d'Albâtre ;
- › Encourager le changement de destination des bâtiments de caractère et l'accueil d'usages actuels ;
- › Intégrer le patrimoine bâti ancien et vernaculaire aux lieux de vie contemporains.



4.

Valoriser la multiplicité des paysages

- › Renforcer l'attractivité touristique de l'arrière-pays en lien avec ses qualités paysagères ;
- › Équilibrer les flux touristiques entre le littoral au nord et le plateau au sud.



Sources : DREAL Normandie - Atlas des paysages de la Haute-Normandie / Ministère de la Culture - Atlas des patrimoines.